



Quel recours face à un bailleur social

Par **Vanessadidi**, le **29/08/2017** à **07:37**

Bonjour,
Notre immeuble rencontre un énorme problème de dépôt sauvage d'encombrants.
N'étant pas en accord avec ma voisine, elle s'est permise de dire que c'était moi qui déposait ces emcombrants.
Aujourd'hui, l'office HLM me facture 540euros.
Ai-je un moyen de recours ?

Par **morobar**, le **29/08/2017** à **11:38**

Bonjour,
Avant d'évoquer un recours, il convient de demander les justificatifs en possession de votre bailleur, qui l'a conduit à vous adresser les frais de nettoyage.
Il parait étonnant qu'aucun courrier ne vous fut adressé avant cette extrémité.

Par **Vanessadidi**, le **29/08/2017** à **12:19**

Je leur ai demandé et la dame ma dit "je préfère croire votre voisine". Et aucun courrier ne m'a été adressée avant celui où on m'indiquait que cela me serait facturé.

Par **Lag0**, le **29/08/2017** à **13:14**

Bonjour,

Si effectivement vous n'y êtes pour rien, vous pouvez saisir le tribunal d'instance qui est le tribunal compétent en la matière. Ceci, bien sur, après une tentative de règlement à l'amiable, donc une LRAR que vous envoyez au bailleur de mise en demeure de cesser de vous réclamer cette somme indue.

Par **Vanessadidi**, le **29/08/2017** à **13:30**

Je n'y suis vraiment pour rien et d'autre part j'ai déjà tenté un règlement à l'amiable par courrier avec accusé de réception et ça n'a rien changé on m'a répondu nous maintenons les frais à votre charge. Aussi je rend cet appartement et l'orque nous y sommes entrés il était neuf. Auj, au bout de 7ans il est quasi neuf avec de tous petites trace d'usure dans le placard de la salle de bain par exemple. Est ce que le bailleur peut me demandée de changer ce meuble ?